Décision 06-D-21 du 21 juillet 2006

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des eaux-de-vie de cognac par le Bureau national interprofessionnel du cognac

Posted on: 01 septembre 2006 Secteur(s):

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la

saisine

Comité de défense de la viticulture

charentaise - MODEF (CDVC-MODEF)

Dispositif(s)

Rejet

Rejet des mesures conservatoires

Entreprise(s)

concernée(s)

Bureau national interprofessionnel du

cognac (BNIC)

Lire

le texte intégral de la décision 70.17 Ko